

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 septembre 2018  
Date d'affichage 26 septembre 2018  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 19 (+ 8 procurations)  
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181001-DEL\_18\_09\_26\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018  
Publication : 02/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORIOU (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ACQUISITION DU BATIMENT SITUE AU 11 RUE VIET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion Huisne Habitat / Sarthe Habitat et le transfert des bureaux de l'Huisne Habitat au 42 Rue Bourgneuf, une opportunité d'extension des locaux de la Mairie se présente.

L'acquisition du 11 Rue Viet, cadastré AN 351 propriété de Huisne Habitat pourrait se faire sur la base de l'estimation de France Domaine en date du 13/12/2017, au prix de 104 400 €.

Compte tenu des travaux que doit réaliser Huisne Habitat au 42 Rue Bourgneuf, il conviendrait une fois l'acquisition du 11 Rue Viet opéré, de mettre à disposition à titre gratuit le bâtiment du 11 Rue Viet à Huisne Habitat jusqu'au 31/12/2018 et à Sarthe Habitat du 1<sup>er</sup>/01/2019 jusqu'au 30/06/2019 (date de fin des travaux d'aménagement du 42 Rue Bourgneuf).

Le Maire précise également, que durant cette période de mise à disposition à titre gratuit du 11 Rue Viet à Huisne Habitat puis Sarthe Habitat, ces derniers prendront à leur charge l'ensemble des dépenses de fonctionnement du bâtiment. (Fluides et taxes éventuelles).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** d'acquérir le 11 Rue Viet à Huisne Habitat au prix de 104 400 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer l'acte notarié correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard
- A régler les frais en découlant
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.
- De mettre à disposition, à titre gratuit ces locaux jusqu'au 31/12/2018 à Huisne Habitat puis au 1<sup>er</sup>/01/2019 au 30/06/2019 à Sarthe Habitat, et ce à compter du jour d'acquisition de l'immeuble.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**